

Médecin suspendu : Sud Ouest et le Conseil de l'ordre complices des Frères musulmans du CCIF !

écrit par Yann Kempenich | 22 février 2018

Plainte déposée par le CCIF

Ne contestant pas les faits, M^e Philippe Lief, l'avocat du praticien, sollicitait cependant le rejet de la plainte, au motif que celle-ci n'avait pas été déposée par la mère de famille mais par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Fondée en 2003, cette association proche du sulfureux prédicateur Tariq Ramadan, aujourd'hui incarcéré pour des soupçons de viol, s'accommode mal de la laïcité à la française. Elle est notamment résolument hostile à la loi votée en 2004 qui interdit le foulard à l'école.

Illustration : Le Figaro

Le Docteur Michel Lebreton, spécialiste en oto-rhino-laryngologie, vient d'être suspendu 6 mois (dont trois avec sursis) par l'Ordre des médecins d'Aquitaine pour des propos islamophobes ([Sud Ouest](#) du 21/02/2018) tenus devant une patiente couverte d'un foulard « *traditionnel* ».

Nous sommes en décembre 2015, quelques semaines après les attentats du Bataclan, et le spécialiste « *perd ses nerfs et*

agresse oralement la jeune femme, d'origine maghrébine » ([Sud Ouest](#) du 27/01/2018) :

« Depuis combien de temps êtes-vous en France ?

– Sachez que le foulard que vous portez est un signe de non-intégration

-Choisissez-en un bleu, blanc, rouge

– Ou partez au Maroc, en Algérie ou en Arabie saoudite, là où ils sont de rigueur

– Nous sommes en guerre, il faut savoir dans quel camp vous êtes »

Le médecin avait ensuite averti la gendarmerie qu'il suspectait cette femme de « dérive islamiste

Enquête classée sans suite car « aucun fait de radicalisation ne pouvait être reproché à cette famille parfaitement insérée et dont l'un des enfants fréquentait, de surcroît, un établissement catholique ».

Le praticien a perdu ses nerfs dans le contexte des attentats sanglants de 2015, il a fini par s'excuser et l'affaire aurait pu en rester là.

C'était sans compter sur le CCIF (Comité contre l'islamophobie en France) qui a déposé plainte pour le compte de la jeune femme maghrébine.

Plainte jugée recevable par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins d'Aquitaine et qui aboutit à la suspension du docteur Michel Lebreton.

Plainte déposée par le CCIF

Ne contestant pas les faits, M^r Philippe Lief, l'avocat du praticien, sollicitait cependant le rejet de la plainte, au motif que celle-ci n'avait pas été déposée par la mère de famille mais par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Fondée en 2003, cette association proche du sulfureux prédicateur Tariq Ramadan, aujourd'hui incarcéré pour des soupçons de viol, s'accommode mal de la laïcité à la française. Elle est notamment résolument hostile à la loi votée en 2004 qui interdit le foulard à l'école.

Ces articles du quotidien régional Sud Ouest suscitent plusieurs interrogations :

- A un mois d'intervalle, cette affaire a été relayée deux fois par le journal qui informe des conséquences de « propos islamophobes » qui aboutissent à un mécanisme désormais bien rodé : plainte, procès, condamnation. L'islamophobie serait-elle en passe d'être pénalisée judiciairement ? Quel est le but de cette publicité : faire taire les opposants à l'islamisation du pays et conforter leurs partisans ?
- L'identité du médecin et son adresse professionnelle sont mentionnées : pourra-t-il désormais exercer en toute sécurité, sans risquer la vengeance éventuelle d'un « déséquilibré » ?

- **L'article est complètement à charge** : nous ne connaissons que les propos du médecin, pas ceux de la jeune femme. Est-elle restée muette ? Est-ce un monologue ?
- **La plainte n'a pas été déposée par la jeune femme mais par le CCIF qui utilise ses moyens et ses réseaux à faire taire toute contestation de l'islam.** L'article précise bien d'ailleurs que cette association est proche de Tariq Ramadan et qu'elle est hostile à la laïcité à la française. Mais le CCIF offre « *une assistance efficace aux musulmans victimes de racisme et de discriminations ethniques ou religieuses* ». N'est-ce pas finalement le but de cette officine des Frères musulmans : transformer l'islamophobie ou n'importe quelle critique de l'islam en racisme hautement condamnable ?

Mais le CCIF offre aussi une assistance efficace aux musulmans victimes de racisme et de discriminations ethniques ou religieuses. C'est à ce titre que sa plainte a été jugée recevable par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins d'Aquitaine (2). « En raison des griefs invoqués qui lèsent de manière directe et certaine les intérêts moraux qu'il est chargé de défendre de par ses statuts », le CCIF avait un intérêt « suffisamment direct et certain » pour introduire cette procédure disciplinaire, observe la juridiction. Celle-ci n'est pas allée jusqu'à condamner le médecin à rembourser à l'association les frais engagés pour la défense de la victime.

Nous « sommes en guerre » proclamait en 2015 l'ancien Premier ministre Manuel Valls. Contre qui, contre quoi ? Malaise et embarras du côté des politiques qui ne veulent surtout pas être accusés « d'islamophobie » et finir comme ce médecin de Gironde.

Cette visibilité du voile ou du foulard dans l'espace public permet l'appropriation du territoire français par l'islam (mais aussi les barbes, les prières de rue, les mosquées, le halal...).

Ce bout de tissu qui recouvre les cheveux des femmes musulmanes n'est pas que religieux : il est politique. Ce médecin a peut-être commis une faute en le dénonçant dans le cadre de sa profession mais ses propos seront partagés par nombre de ses confrères, confrontés à de plus en plus de revendications religieuses et de tensions communautaires (à l'hôpital par exemple).

Paradoxalement, les médias tentent de normaliser ce foulard en le rendant encore plus visible, ce fut le cas récemment avec la chanteuse Menel Ibtissem. Il faudra donc s'attendre à sa propagation chez les adolescentes, étudiantes, mères de famille, caissières, mannequins, infirmières et bientôt femmes médecin, députés, militaires... Ce seront nos futurs « accommodements raisonnables » et puis, comme les migrations et les attentats, il faut s'y habituer, on n'y peut rien.

Et ce n'est pas l'actuel ministre de l'Intérieur, Gerard Collomb, interrogé par [Le Parisien](#) qui changera quelque chose, lui qui reste « *incollable sur les stoïciens grecs et leur « influence sur la crise agraire au IIe siècle avant Jésus-Christ* » (et surtout très stoïque devant la jeune fille voilée).



*Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur entouré (de g. à d.) de Nadia Violain (25 ans, étudiante), Laurent Bjai (41 ans, responsable grands comptes informatique), Serge Tissot (61 ans, fonctionnaire, porte-parole d'un réseau d'accueil de migrants), Aurélie Boua (37 ans, enseignante spécialisée auprès d'enfants handicapés) et Pascale Buret (54 ans, professeur d'éducation physique et sportive).
LP/Philippe de Poulpiquet*

Note de Christine Tasin

Que dire du Conseil de l'Ordre qui suspend 6 mois un médecin qui – juste après les attentats de 2015, qui plus est – s'est contenté de dire à une patiente ce que son voile signifiait.

Quelle disproportion entre la peine et la faute, si tant est que quiconque de censé puisse voir une faute là-dedans. Dire au pays de l'égalité hommes-femmes, d'Olympe de Gouges, de Simone de Beauvoir que le voile est une aliénation serait interdit ? Dans ce cas le Conseil de l'Ordre cautionne une dictature – islamique – ou participe à son établissement.

Je vous invite à écrire en nombre au Conseil de l'ordre pour protester, poliment, courtoisement et rappeler tout cela.

Le Conseil de l'Ordre, avec cette affaire – qui n'est pas la seule du même genre hélas – se discrédite complètement. Vous pourrez rappeler que l'islamophobie n'est pas délit, qu'elle ne figure nulle part dans le code pénal, et qu'elle n'est que la peur et donc le refus de l'islam. L'islam n'est pas un homme ni une race, il est donc permis en France, puisqu'il n'y a plus de délit de blasphème, de critiquer l'islam.

Conseil national de l'Ordre des médecins

4, rue Léon Jost

75855 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 53 89 32 00

Fax. : 01 53 89 32 01

E-mail : conseil-national@cn.medecin.fr

Sans oublier l'antenne régionale qui a pris la décision, sans doute :

Conseil de l'ordre des médecins d'Aquitaine

84 Quai des Chartrons, 33300 Bordeaux

[05 56 01 45 58](tel:0556014558)

<http://ordre-medecins-aquitaine.org/contacts.php>